



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 JUIN 2009

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 2 juin 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 15 juin 2009

RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL
RESPONSABLE DU POLE IMAGES ET MEDIAS A
LA DIRECTION DE LA COMMUNICATION

Accusé de réception de la préfecture en date du jeudi
11 juin 2009

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoint :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJault - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGÉ - M. Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN -

Secrétaire de séance : Mme Anne LABBE -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Frédéric GIRAUD donne pouvoir à Nicolas MARJault
- Emmanuelle PARENT donne pouvoir à Julie BIRET
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Marc THEBAULT -

Excusés :

Conseillers :

Mme Nathalie BEGUIER -

**DIRECTION RESSOURCES
HUMAINES**

**RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL RESPONSABLE DU
POLE IMAGES ET MEDIAS A LA DIRECTION DE LA
COMMUNICATION**

Monsieur Jean-Louis SIMON Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire
Après examen par la commission municipale compétente,

Un poste d'attaché, responsable du pôle images et médias est vacant à la Direction de la Communication.

Malgré la recherche de candidatures statutaires, il n'a pas été possible de recruter de fonctionnaire pour pourvoir ce poste.

C'est pourquoi, afin d'assurer la continuité du service, il est proposé de recruter, sous contrat, le responsable du pôle images et médias, conformément à l'article 3 alinéa 5 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Pour tenir compte de l'expérience professionnelle de la personne retenue, cet emploi sera rémunéré sur la base d'un des échelons de la grille indiciaire des attachés territoriaux.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter le recrutement d'un responsable contractuel du pôle images et médias à la Direction de la Communication et de fixer sa rémunération sur la base d'un des échelons de la grille des attachés territoriaux.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Jean-Louis SIMON